

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 231

Rubrik: Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Schürmann et les grands du pétrole

Werner Meyer, dans la « *Schweizerische Finanzzeitung* » (23) pose la question : « M. Schürmann élimine-t-il du marché les entreprises d'essence hors trust ? » (*Drängt Schürmann die freien Benzinfirmen aus dem Markt ?*). Tout en jugeant l'action heureuse, le journaliste bâlois estime qu'une victoire à la Pyrrhus se dessine : « Si les prix ne peuvent pas être adaptés aux prix du marché mondial, les indépendants devront céder. La conséquence en sera que le cartel du pétrole pourra renforcer sa position en Suisse. »

Dans le même journal, le même rédacteur se penche sur la nouvelle initiative fiscale du PSS et note que pour les montants dépassant 50 000 fr., le PSS a adopté « grosso modo » les taux des communes suisses les plus chères (pour les très hauts revenus uniquement, des taux encore plus élevés sont prévus) : « On ne pourra guère dire que les propositions socialistes ne sont pas au diapason des taux suisses, en tout cas pas pour les revenus que l'on peut considérer comme gagnés. » — Le « *Zürcher AZ* » (l'ancien « *Volksrecht* ») a célébré le 75^e anniversaire de sa fondation par la publication d'un volumineux numéro spécial qui, à notre goût, était malheureusement trop tourné vers le passé.

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (258) rend compte abondamment du congrès du PSA tessinois et décrit la scission du groupe « *Bandiera Rossa* » qui veut se rallier à la LMR. Le reproche fait à la majorité du PSA est étonnant : « *Réformisme* ».

— Dans le mensuel « *Saemann* », très diffusé dans les paroisses réformées bernoises, un commentaire du pasteur Klaus Bäumlin consacré au vote du 20 mai 1973 : « Les catholiques suisses ont senti vers le 20 mai combien la peur et la méfiance à l'égard du catholicisme sont encore

répandues dans des milieux protestants étendus. C'est à eux de dissiper cette méfiance. Ils atteindront le mieux ce but en réalisant pleinement et radicalement les idées et postulats du Concile Vatican II et en éliminant aussi dans leur domaine ce qui y fait obstacle. »

BERNE

Mauvaise humeur, ou l'Eglise face à Schwarzenbach

Les électeurs du canton de Berne se prononceront le 1^{er} juillet sur trois projets de loi contestés. Ils ont été adoptés à une forte majorité par le Grand Conseil, mais le référendum a été demandé. Il s'agit de la loi sur les forêts, de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant et de la loi sur l'organisation des cultes. Ce dernier projet retiendra notre attention, car la révision partielle envisagée sera un nouveau test de l'attitude, xénophobe le plus souvent, des électeurs bernois.

La situation est la suivante : à la suite d'interventions au synode de l'Eglise évangélique réformée demandant que le droit de suffrage et d'éligibilité soit accordé aux étrangers, le Conseil exécutif a proposé les modifications maintenant soumises au vote. L'Action nationale contre la surpopulation étrangère, qui a obtenu un certain succès aux élections nationales de 1971 en faisant élire le conseiller national Valentin Oehen, a aussitôt fait aboutir la demande de référendum.

Dans le message, les autorités soulignent que la question de ces droits peut être réglée indépendamment des problèmes concernant les affaires cantonales et communales : « L'Etat n'a donc aucune raison de ne pas faire droit à la demande des Eglises, qui, en accordant ces droits aux coreligionnaires étrangers établis dans notre pays — et qui, du reste, paient l'impôt ecclésiastique —

leur permettent de participer activement à la vie de la communauté religieuse ». Le même message met en évidence une des caractéristiques du système bernois puisque c'est en effet l'Etat qui règle encore ces droits de suffrage et d'éligibilité alors qu'ils ne concernent que les Eglises.

A noter : la loi, si elle accorde les droits de suffrage et d'éligibilité aux étrangers qui possèdent un permis d'établissement, permet néanmoins aux paroisses de les restreindre ou de les abolir.

Berne pourrait bien confirmer son soutien à l'initiative Schwarzenbach, en 1970, et rejeter le projet modeste qui lui est soumis, tout en acceptant que les étrangers continuent de payer leurs impôts. Devront-ils sortir des Eglises pour se faire respecter ?

FRIBOURG

Ressentiments et frustrations conjoncturelles

Région pauvre et économiquement marginale, il était inévitable que le canton de Fribourg fasse, l'un des premiers, les frais des mesures de restriction de crédit et de main-d'œuvre décrétées depuis quelques mois sur le plan suisse. A Berne d'ailleurs, les autorités fédérales avaient prévu de longue date quelles seraient leurs premières victimes, qui devaient nécessairement se recruter dans les entreprises économiques marginales, tout particulièrement dans les régions les moins développées. Aucune surprise donc, aucune volonté d'adoucir les mesures linéaires appliquées jusqu'à maintenant (mis à part, semble-t-il, des aménagements financiers tout à fait exceptionnels et partiels).

Réagir devait être la doctrine du « lobby » fribourgeois auprès des autorités fédérales. Le gouvernement et les parlementaires du canton (de tous les partis), en accord avec les milieux économiques, avaient décidé d'exercer des pressions

sur l'autorité centrale pour qu'elle accepte d'appliquer une politique conjoncturelle plus souple. Ils plaidaient vaillamment leur cause en s'efforçant d'obtenir un traitement différentiel. En communauté de vues avec d'autres délégations cantonales, ils demandaient une augmentation des autorisations de crédit et un traitement de faveur pour les banques cantonales qui supportent les investissements des communautés de droit public. Le refus net du Département des finances a donné naissance à un sentiment de frustration, abondamment exploité par tous les milieux de l'économie. Au plan des répercussions concrètes, trois remarques :

Constructions

a) Le secteur touché en priorité est celui, de la construction. Un sondage récemment organisé auprès des entrepreneurs fribourgeois a dévoilé la situation précaire de certains d'entre eux. Les chantiers vont se faire plus rares, la concurrence entre « promoteurs » et autres capitaines du génie civil devient plus dure. A l'inverse, il faut souligner que le ralentissement des travaux provoque une baisse socialement intéressante des prix des soumissions, les entrepreneurs préférant modérer leurs marges de profit plutôt que de mettre la clef sous le paillason. Voilà qui jette une lumière crue sur les bénéfices singuliers réalisés antérieurement!

Investissements de l'Etat

b) Les restrictions de crédit vont également provoquer la réduction des investissements de l'Etat. L'emprunt d'Etat de 50 millions a été ramené par les autorités fédérales à 30 millions. La construction de bâtiments publics nécessaires va donc être retardée; tel est le cas, par exemple, des deux nouvelles écoles secondaires projetées à Villars-sur-Glâne et à Marly (les travaux de l'autoroute Berne-Fribourg, par contre, pourront intervenir dans les délais prévus, puisque le crédit fédéral de 32 millions a été intégralement maintenu).

Travailleurs étrangers

c) Autre secteur touché : les travailleurs étrangers. Sept cents saisonniers quitteront Fribourg et ne seront pas remplacés; le tourisme supportera une partie des conséquences de cette diminution des effectifs de la main-d'œuvre à disposition. A ce sujet, une remarque en passant : s'il était possible, à cette occasion, d'améliorer la salubrité des logements destinés aux travailleurs restant sur place, l'opération aurait au moins un côté positif. En fait, la crise économique qui menace les secteurs mentionnés ci-dessus, permet de mettre l'accent sur des inégalités frappantes et nuisibles.

POLITIQUE FRIBOURGEOISE

Les vrais responsables

Dans le numéro 228 de DP, l'un de vos correspondants intitule « Hâte-toi lentement » son commentaire sur les deux votations cantonales du 20 mai.

Il s'étonne des méandres de la volonté populaire fribourgeoise et voit dans l'attitude équivoque des partis la raison de certains échecs injustifiés.

Le Parti socialiste, par exemple, porterait une grande part de responsabilité dans l'échec de la première votation sur *Grangeneuve* en 1971. C'est donner à penser que le PSF aurait commis une erreur en recommandant de rejeter ce premier projet. En réalité, l'erreur avait été commise par le responsable d'alors du Département de l'agriculture qui présenta dans la précipitation un projet trop ambitieux et mal étudié qui, dans l'espace de trois séances de Grand Conseil, passa de 29 à 25, puis à 22 millions. En proposant alors le refus, le PSF voulait éviter au canton une aventure financière et sanctionner un désagréable penchant pour l'improvisation. Le peuple ne s'y trompa pas, qui refusa. Et le mot d'ordre du PSF fut utile, car le nouveau projet, qui vient d'être accepté, était beaucoup mieux étudié.

Mais le grand tapage orchestré par les milieux économiques et bancaires dans l'espoir de susciter une mobilisation importante des forces du canton a quelque chose de profondément paradoxal. La frustration tardive des entrepreneurs recouverte-elle en effet totalement l'exploitation permanente des travailleurs? Hier encore, ces milieux qui s'agitent aujourd'hui et qui brandissent le drapeau de la survie cantonale, reconnaissaient unanimement les bienfaits de la loi du profit et de la concurrence en économie libre. S'ils en subissent aujourd'hui les revers, ils en portent aussi largement la responsabilité.

S'agissant du projet de création d'un Centre médico-pédagogique, il me semble faux, comme le fait votre correspondant, de prétendre qu'il fut « largement repoussé ». Le résultat atteste 15 153 « oui » et 18 465 « non ». Il ne s'agit pas d'un mauvais « score » lorsque l'on sait que le Parti socialiste était seul à recommander le « oui ». Dans le district alémanique de la Singine par exemple, l'écart entre les « oui » et les « non » n'est pas grand, alors que le seul quotidien d'information qui pénètre dans cette région était farouchement opposé au Centre, et que ses partisans, faute de moyens financiers, ne purent toucher la population avec leurs arguments. A propos de l'attitude des partis, il est intéressant de relever celle des radicaux. Le projet du Centre mûrit à l'époque où le radical Paul Genoud était à la tête du Département de la santé publique. A l'époque les plus chauds partisans du Centre se recrutaient dans les rangs radicaux. Puis le vent politique tourna dans le canton. Le nouveau chef de département est socialiste. Lorsqu'il ressortit le projet du tiroir, les partisans d'hier, comme par enchantement, devinrent des opposants. Emportés par la rogne que procure la défaite, ils oublièrent même, et c'est grave, le bien de nos enfants handicapés.

Félicien Morel